



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
2024-D-DGS-011

DECISION
CONTRAT LA POSTE / COMMUNE DE CAROMB
PRESTATION MAILING « NOUVEAUX VOISINS »

Le Maire de la Ville de Caromb,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018, portant partie législative du Code de la Commande Publique,

VU le Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018, portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique,

VU l'arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services,

CONSIDERANT la proposition reçue de la société La Poste Solutions business,

DECIDE

Article 1 : de souscrire auprès de la Société La Poste Solutions Business – sise 7, Rue Gaspard Monge – 13458 MARSEILLE CEDEX 13, un contrat de prestation de mailing « nouveaux voisins » ;

Article 2 : de dire que ce contrat aura une durée de 12 mois à compter de sa signature ;

Article 3 : de dire que le tarif de cette prestation est fixé à 174,02 € H.T pour 12 mois et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;

Article 4 : de signer le devis y afférent tel que joint en annexe et valant bon de commande ;

Article 5 : Madame le Maire de Caromb et Madame La Directrice Générale des Services sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Article 6 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 – La présente décision sera publiée sur internet et dans le registre des actes de la collectivité.

Caromb, le 3 avril 2024



Le Maire,
Valérie MICHELIER



Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le **DEVIS - 4 AVR. 2024**

ID : 084-218400307-20240404-2024DDGS011-AR

N° de version : 1

Date du devis : 28/03/2024

Votre interlocuteur commercial

M. RIGARD CERISEAU Yoann
3634
3634.sud-est@laposte.fr

VOS INFORMATIONS

Numéro de client : 113117
Numéro de COCLICO : 381970
Numéro de bon de commande :
N° du point de Vente :
SIRET : 21840030700011
N° accord cadre :
Client Signataire accord-cadre :
Numéro fournisseur :

COMMUNE DE CAROMB

HOTEL DE VILLE
84330 CAROMB
France

Représenté par

MME VALERIE MICHELIER
Maire



SYNTHESE DES PRESTATIONS

Prestation	Description	Debut de l'opération	Quantité	Montant net HT
Nouveaux Voisins	nouveaux voisins caromb	28/03/2024	1	174,02 €
			Montant total net HT	174,02 €
			Montant total TVA	34,80 €
			Montant total TTC	208,83 €

Ce devis est valide jusqu'au **26/04/2024**.
A nous retourner signé avant cette date.



Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le **VIS - 4 AVR. 2024**

ID : 034-216400307-20240404-20240003011-AR

N° de version

1

Date du devis

28/03/2024

DETAIL DES PRESTATIONS

Nouveaux Voisins - nouveaux voisins caromb - Date de début souhaitée : 28/03/2024

Volume prévisionnel par livraison (arrondi)	4	Location d'adresse à usage unique	oui
Abonnement mensuel	oui	Support papier	oui
Durée de l'abonnement (mois)	12	Type de support papier	Etiquettes autocollantes (H35mm x L105mm)
Extrazone	oui	Adresse de livraison	madame catherine pihoué mairie de caromb AVENUE DU GRAND JARDIN 84330 CAROMB

Prestation	Quantité	Prix de base brut HT	Base	Remise/Majoration	TVA	Montant net HT
Nouveaux voisins						
Frais de port	* 1	13,00 €	Unité		20 %	13,00 €
Abonnement 12 mois	* 1	143,00 €	Unité		20 %	143,00 €
Etiquettes autocollantes	45	21,50 €	Mille		20 %	0,97 €
Ad. usage unique Nouv. Voisins	45	310,00 €	Mille		20 %	13,95 €
Nouveaux arrivants uniquement	45	69,00 €	Mille		20 %	3,10 €
					TOTAL	174,02 €

La durée de validité du présent devis est mentionnée en première page de celui-ci, Le client déclare en avoir pris connaissance et s'engage à respecter ce délai pour la contractualisation.

En cas de signature électronique du devis, et pour garantir l'intégrité du devis, le client recevra un lien sur sa boîte mail qui lui permettra de signer le devis.

A l'expiration du délai de signature et sans signature du client, le client pourra solliciter un nouveau devis en prenant contact avec son interlocuteur commercial.

Toute signature d'un devis au-delà de la date de validité présente sur la première page du devis, même en cas de validité du lien pour la signature électronique, sera sans effet entre les Parties. Le devis sera frappé de caducité et les Parties n'auront aucune obligation l'une vis à vis de l'autre.

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente en vigueur remises à son représentant ce jour, sans qu'il n'y soit apporté ni modification ni rature.

La souscription d'un ordre par un client ou son mandataire implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces conditions générales et particulières. Aucune autre condition contraire ne peut, sauf acceptation expresse et écrite de La Poste - Société Anonyme, prévaloir contre ces conditions générales et particulières. Toute condition contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à La Poste - Société Anonyme, quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à sa connaissance. Les prix appliqués sont sujets à variation dès l'entrée en vigueur de la nouvelle grille tarifaire.

TOUTE CONTESTATION POUVANT INTERVENIR ENTRE LES PARTIES QUANT À L'EXÉCUTION DU CONTRAT FERA COBJET D'UNE TENTATIVE DE RÈGLEMENT AMIABLE .À DÉFAUT D'ACCORD AMIABLE, LE LITIGE SERA PORTÉ PAR LA PARTIE LA PLUS DILIGENTE DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, MÊME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS. LA LOI APPLICABLE EST LA LOI FRANÇAISE.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les Conditions Particulières de Vente en vigueur, applicables aux produits visés par le présent devis ainsi que les Conditions Générales de Vente IP, DATA, SOLUTIONS PRINT (ci-après défini comme « la Convention »).

La présente Convention est régie par le droit français. Les Parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait subvenir à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente Convention. A défaut d'accord amiable, tout litige sera porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents dans le ressort de la Cour d'appel de Paris, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Vos données font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la bonne exécution du contrat. Les destinataires de ces données est Le Groupe La Poste.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à gratuitement à l'adresse suivante : La Poste - Service Clients Courrier Entreprises - 99999 LA POSTE. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

En application des articles 1366 et suivants du Code Civil, les parties acceptent et reconnaissent la parfaite validité du présent contrat formé sur support électronique le cas échéant. Ainsi, les parties acceptent à titre d'éléments déterminants de leur engagement, de signer électroniquement le présent Contrat conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code Civil et du décret du 30 mars 2001.

Les éléments de preuves de la formation et de la signature de cette Convention seront transmis à chaque signataire sous la forme électronique ou papier le cas échéant.

Les parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments susvisés.

 VOS INFORMATIONS DE FACTURATION

ADRESSE DE FACTURATION :

RAISON SOCIALE : COMMUNE DE CAROMB
NOM : MAIRIE DE CAROMB
SIRET : 21840030700011
HOTEL DE VILLE
AVENUE GRAND JARDIN

84330 CAROMB
France

 SIGNATURE :

À
Le
Pour LA POSTE

M. RIGARD CERISEAU Yoann

PAIEMENT ACOMPTE :

Acompte demandé à la signature : 0,00 € TTC


PAIEMENT FACTURE :

Mode de paiement facture : PAR CHEQUE
Délai de paiement facture : ECHEANCE A 45J

À
Le
Pour le client MAIRIE DE CAROMB

Mention lu et approuvé,
Nom, qualité, signature et cachet

Pour toute question, concernant la mise en œuvre et le suivi de vos prestations, à votre disposition :

 3634.sud-est@laposte.fr



LA POSTE
DIRECTION DES VENTES TELEVENTE SUD EST
7 RUE GASPARD MONGE



3634

Service gratuit
prix appel

13458 MARSEILLE CEDEX 13



LISTE DES ANNEXES

Annexe Cartographique Nouveaux Voisins
Annexe Ciblage Data Nouveaux Voisins
Conditions générales de vente LP
Formulaires SP1 SP2 SP3
Conditions particulières de vente Mailing Emailing LP